



1 - Embauche CDD - CDI:

Toutes les informations sont au conditionnel : si on peut se féliciter de la création d'effectifs dans un contexte particulièrement difficile pour nos services (on parle de 6000 embauches sur 3 ans) la stratégie de l'établissement reste de favoriser le CDD et de limiter le nombre de CDI. Cela va de fait augmenter la précarité dans notre établissement. Nous demandons que les CDD soient cdiser le plus rapidement possible.

2 - PACK de démarrage – MRS :

L'établissement redémarre l'expérimentation du Pack de démarrage présentée en CSE de février et stoppée pour cause de Covid. Il annonce également la reprise de la MRS.

Pack démarrage : au regard de la charge d'inscription annoncée à la rentrée, le risque est de ne pas pouvoir mener le Pack dans l'entièreté de son déroulé. La DG devra obtenir les moyens nécessaires à son bon déroulé au vu de la crise économique qui s'annonce. Même si la DG avoue que sa généralisation dépendra avant tout des moyens alloués à Pôle emploi, face à la crise à venir, le pack reste essentiellement une prestation de service rapproché peu compatible avec le contexte sanitaire. Sa reprise est donc prématurée. Le SNU émet un avis défavorable au regard des éléments en sa possession lors de ce CSE.

MRS: pour le SNU l'ensemble des tests n'a pu se dérouler faute de recrutements ou de candidats. Les réponses aux questions du SNU sur les mesures sanitaires prises - jauges des salles (limitation du nombre de participants: quelles règles?), temps de désinfection du matériel, utilisation des papiers lors des exercices, temps de repos des documents avant correction - étant largement insatisfaisantes, voire édulcorées, le SNU se prononce **contre** la reprise de la MRS dans les conditions sanitaires exposées. Pour le SNU, face à la reprise de l'épidémie, il est urgent d'attendre, à minima, jusqu'à la rentrée. Cet empressement à reprendre un 1er août parait de toute façon inadapté, sans lien avec le contexte économique réel.

3 - Objectifs formation DE et présence en physique ESI :

La direction a réitéré ses deux objectifs principaux, à savoir la prescription de formation et l'utilisation de l'enveloppe financière avant le 15 décembre. Elle réaffirme sa volonté que les ESI soient réalisés en physique.

Lors du dernier CSE nous avons alerté la direction sur la course aux chiffres et contesté son affirmation qui consiste à dire «qu'un bon entretien est un entretien qui débouche sur une prescription». Ce genre de pratique peut aboutir à beaucoup d'abandons de formation en cours de route. La pression va être maintenue sur tout le réseau au vu du budget et de la date buttoir du 31 décembre (Enveloppe de 150 millions d'euros pour 80000 entrées).

4 - Psychologues du travail

Le collectif des psychologues du travail a saisi le CHSCT en Janvier 2019 : les revendications portaient sur l'importance déontologique de la confidentialité de leurs bureaux en termes phoniques au sein des agences. L'établissement nous avait informés en octobre 2019 qu'il procédait à une expertise confiée à un organisme externe afin de trouver des solutions.

Lors du CSE de janvier le SNU PACA a demandé une restitution de cette expertise. Ce point était à l'ordre du jour de la CSSCT du 4 mars. Nous avons constaté que l'audit réalisé par la direction n'est pas en adéquation avec les réels besoins et attentes des EOS sur leur cadre de travail. Elle n'est donc pas valable. Il y a une grande différence entre la norme acoustique de l'exposition au bruit et celle sur la confidentialité...La direction Régionale réfute nos arguments et nous oppose par ailleurs le fait que certains psychologues ont bénéficié des travaux réclamés, ou ont pu changer de bureaux.

Elle précise : «nous sommes dans les clous face à la charte acoustique. Les psychologues se rapprochent dorénavant de leur DAPE. Nous avons rappelé à l'encadrement le fait d'avoir une écoute bienveillante sur cette problématique. Il peut être proposé le changement de bureau dans la mesure du possible ou solliciter de la laine de roche dans les plafonds. Au-delà, on ne peut plus rien faire...». Le SNU PACA constate, une fois de plus dans les faits et lors de nos visites de site, que la grande majorité des psychologues ne bénéficient toujours pas des conditions de travail en adéquation avec leur code de déontologie et de la charte européenne qui régissent leur métier. Nous alertons sur le risque inhérent à ces conditions de travail dégradées et sur le conflit de valeur qui en résulte.

Cette souffrance au travail, de manière générale, a de vraies conséquences physiques et psychologiques sur les collègues. Enfin, la qualité de réception de nos publics en contact avec les psychologues et donc le respect du secret professionnel, ne sont pas au rendez- vous d'un service public de qualité. L'établissement ne respecte pas l'accord de 2010 signé entre Pôle emploi et l'AFPA qui porte sur la transposition des personnels et sur les embauches.

Le SNU PACA demande, afin d'objectiver nos alertes auprès de l'établissement, la création d'un questionnaire dédié à l'ensemble des psychologues sur leurs actuelles conditions de travail. Ce questionnaire fera l'objet d'un travail collectif de la commission. Il nous permettra de nous assurer du respect du code de déontologie et demande également que des mesures soient réalisées par un professionnel sur la confidentialité. Nous demandons également à ce que tous les conseillers puissent avoir à leur disposition un bureau respectant la confidentialité en fonction des situations d'accompagnement ou d'indemnisation à traiter.

L'établissement inscrit ce point à l'ordre du jour du CSE du 3 septembre. A suivre

5 - Information consultation A8/A10 :

Le traitement des A8/A10 est centralisé par Pôle Emploi Service (PES) pour les régions PACA et lle de France à partir du 1er septembre. C'est une expertise et un service de proximité qui s'en vont. Le SNU PACA sera vigilant quant au devenir des salariés concernés actuellement en poste à l'agence de Belle de Mai. La direction s'engage à ce qu'ils soient prioritaires sur la BDE du mois de juillet et annonce que, globalement, les demandes des salariés sont satisfaites. Une information à destination du réseau et des usagers concernés aura lieu vers le 7 septembre. Le SNU PACA se prononce contre le transfert de cette mission qui prive les usagers de la région d'un service de proximité.

6 - Climatisation:

confronté a ce genre de situation n'hésitez pas à nous contacter.

7 - ASC:

Plusieurs projets ont été soumis au vote et ont tous recueilli une majorité. Ils sont donc validés.

Journée Parc d'attraction: Parc Spirou pour Halloween (devis basé sur 100 places)

Journée Manade en Camargue, repas et remontée en bateau du petit Rhône(13)

Journée en Avignon, Palais des Papes, Séguret, Gigondas (84)

Journée à Mont-Dauphin, Chadenas, Muséoscope de Serre Ponçon (05)

Journée à Sisteron, visite citadelle, moulin à huile (04)

Organisation des arbres de Noël par département pour décembre

Mise en place de chèques Cadhoc ou culture sous réserve d'une étude financière en septembre

Retrouvez toutes ces prestation sur le site du CSE

Prochain CSE le 3 septembre. Une permanence syndicale est prévu pour le mois d'Aout Bonnes Vacances

A bientôt pour un nouveau « POINT IRP » avec le SNU!

N'hésitez pas à nous faire part de vos expériences, questions... par mail : syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr, afin que nous puissions porter votre voix pour plus d'info CONTACTEZ nos élus SNU CSE :

Fabienne Touzé, Sebastien Demaries, Olivier Peyron, Robert Chuzel, Zora Ousahla, Jeannine Ruggieri, Gerald Cornillad et

Eric Almagro Représentant Syndical.

n, grève écouté SERVICE PUBLIC démocratie construire métiers Conseil SALAIRE mutualisation effectif vore lutte PROMOTION négociation défense USAGERS transparence PLACEMENT PÔLE EMPLOI ESU OATT travail INFORMER protection RECOURS indematien DEBAT Mutuelle CONDITIONS DE TRAVAIL EGALITE